

Relevé de décisions - Groupe de Travail – OFFRE
Le 3 mai 2023 de 9h30 à 11h30 à Neulise

Présents : Gilles Pizay - GAEC des Délices Fermiers, Florent Vial – GAEC de Jourcy, Mélanie Seguin – La Ferme des Brindilles, Teddy Mayoud – Stagiaire CoPLER, Clotilde Fabre – Chargée de mission CoPLER.

Ordre du jour :

- Point sur les produits présents (et manquants) sur le site internet
- Validation des producteurs en attente de réponse → questionnement sur le règlement intérieur
- Quid du point de livraison de l'Hôpital sur Rhins en attendant les consignes

Point sur les produits :

- Manque du beurre → voir avec le GAEC Du grasle ou l'échoppe
- On enlève le pain et on transforme la catégorie → produits laitiers et œufs → fait
- Manque du fromage de brebis → voir avec Magali Sabot ou L'échoppe
- Confiture, sirops, tisanes → Mélanie (La Ferme aux brindilles) voit avec Marie Hélène Meret si elle veut / peut compléter notre offre
- Quid des compotes ? → en voulons nous sur le site ? Qui en fait sur le territoire ?
- Quid des conserves de légumes ? → en voulons nous sur le site ? Qui en fait sur le territoire ?

Validation des producteurs en attente de réponse :

- **Volaille** → EARL Gardette (Balbigny) → validé
- **Biscuits secs et cupcake** → One day one cake (Saint Just la Pendue) → validé
- **Œufs** → La Ferme des Noes (via l'échoppe) → validé
- **pommes de terre, lentilles corail, flageolets, graine de lin** → Mathieu BONNET, bio, (Mizerieux)
- **tisane** → l'héritage de Thea ou autres (les sauvages) (cf avec l'échoppe)

Le groupe requestionne le fait d'avoir des produits 'exotique' non présent sur le territoire (ex : le café, les noix de cajou). Peur du manque de cohérence avec le projet initial : nos produits LOCAUX. Faut-il créer une catégorie « Produits du monde » sur le site internet → non cohérent

Le règlement intérieur en cours de rédaction viendra préciser ces points. Concrètement, les produits présents sur le site sont, dans l'ordre de choix :

- produits et transformés sur le territoire
- transformés sur le territoire avec un maximum de produits issus du territoire (voir si on met un %)
- Inexistants sur le territoire, et donc recherché sur les villages / territoires voisins (voir si on met une limite kilométrique).

→ De cette discussion découle un questionnement sur les revendeurs, qui dans ce cas ne peuvent proposer QUE des produits des producteurs du territoire ou voisins, avec leur accord. A valider avec Epidrof et l'Echoppe.

Enfin, se pose la question de différencier visuellement les producteurs, des transformateurs et des revendeurs, via une couleur, une petite légende → à voir ce qui est possible avec achetez A → Impossible d'afficher cette différenciation sur le menu. Nous proposons un picto et une mention sur la page de chacun suffit. Il faut garder l'offre lisible pour le consommateur. Trop de pictos nuise à la bonne compréhension des infos indispensables.

Point de collecte de l'hôpital sur Rhins :

Avait été proposé de commencer les livraisons à l'Hôpital sur Rhins avec des camions frigos en attendant les consignes. → Il apparaît plus pertinent d'attendre l'arrivée des consignes pour mettre en place ce point de collecte, afin de ne pas habituer les consommateurs à quelque chose et le changer immédiatement après + commencer avec 2 points de collecte et augmenter l'offre (avancée positive !) + dimensionner le nombre de casiers au volume de commandes des premiers mois.